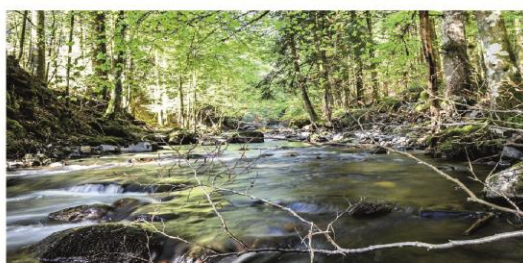
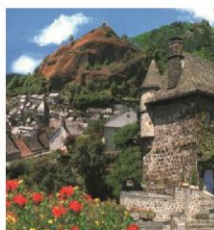




Plan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal

Hautes Terres Communauté



1-3

Diagnostic Agricole

PRESCRIPTION

Délégation du Conseil Communautaire du 12/07/2021

ARRET DU PROJET

Délégation du Conseil Communautaire du 24/07/2025

APPROBATION DU PROJET

Délégation du Conseil Communautaire du 26/02/2026



CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendré
63800 CURNON-D'Auvergne
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr



Chambre d'Agriculture du Cantal
26 rue du 139^{ème} Régiment d'infanterie
15000 AURILLAC
Tel: 04 71 45 55 00

1. ACTIVITES AGRICOLES

PREAMBULE – FICHE D'IDENTITE AGRICOLE DU TERRITOIRE

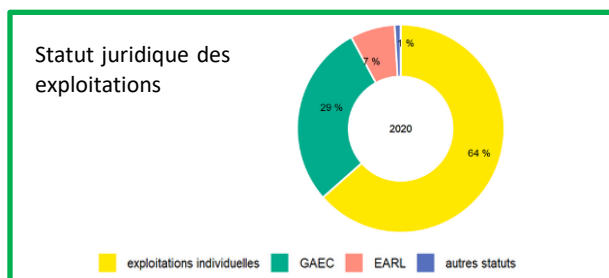
<u>1.1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE</u>	4
<u>1.2. ANALYSE SPATIALE DE L'AGRICULTURE</u>	4
<u>1.2.1. OCCUPATION DU SOL : L'AGRICULTURE OCCUPE PLUS DE 68% DU TERRITOIRE</u>	4
<u>1.2.2. BASSIN DE MASSIAC ET VALLEE DE L'ALAGNON : UNE PRODUCTION DIVERSIFIEE</u>	7
<u>1.2.3. LES ZONES PASTORALES</u>	8
<u>1.2.4. LES ESPACES AGRICOLES DELAISSES</u>	9
<u>1.2.5. LES VULNERABILITES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	10
<u>1.3. DEMOGRAPHIE AGRICOLE</u>	10
<u>1.3.1. LES EXPLOITATIONS ET LES ACTIFS AGRICOLES</u>	10
<u>1.3.2. LE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS AGRICOLES</u>	12
<u>1.4. SPECIFICITES DU FONCIER AGRICOLE</u>	15
<u>1.4.1. LE MODE DE FAIRE VALOIR</u>	15
<u>1.4.2. LES BIENS DE SECTION</u>	16
<u>1.4.3. LE MORCELLEMENT PARCELLAIRE</u>	17
<u>1.4.4. LA RELATION BATI AGRICOLE ET PARCELLAIRE</u>	19
<u>1.4.5. LA COHABITATION DES USAGES</u>	19
<u>1.5. LES PRODUCTIONS AGRICOLES</u>	20
<u>1.5.1. LES CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS</u>	20
<u>1.5.2. UN ELEVAGE BOVIN MAJORITAIRE</u>	20
<u>1.5.3. CHEPTEL BOVIN STABLE ET PRODUCTION LAITIERE EN BAISSSE</u>	22
<u>1.5.4. DES PRODUCTIONS DIVERSIFIEES</u>	23
<u>1.5.5. DES OUTILS DE TRANSFORMATION SUR PLACE OU DANS LES ENVIRONS PROCHES</u>	23
<u>1.5.6. LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</u>	24
<u>1.5.7. L'AGRITOURISME</u>	26
<u>1.5.8. LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE</u>	26
<u>1.6. LES BATIMENTS AGRICOLES</u>	27
<u>1.7. SYNTHESE ET ENJEUX AGRICOLES</u>	29
<u>1.7.1. MISE EN REGARD AVEC LES ORIENTATIONS DU SCOT</u>	29
<u>1.7.2. SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE</u>	31
<u>1.7.3. LES PRINCIPAUX ENJEUX</u>	33
<u>1.7.4. LES LEVIERS DU PLUi</u>	34

1. ACTIVITES AGRICOLES

PREAMBULE - Fiche d'identité agricole du territoire



862 chefs d'exploitations
1 001 ETP de main d'œuvre
617 Exploitations



61 443 ha de SAU
80 ha de SAU en moyenne par exploitation



Impact économique annuel

- Production : ~ 110 millions €
- Investissement : ~ 15 millions €

RGA 2020 et données Chambre d'agriculture

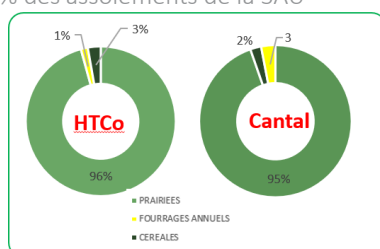
Les principales productions agricoles

En nombre d'exploitations / nombre de vaches (2017)

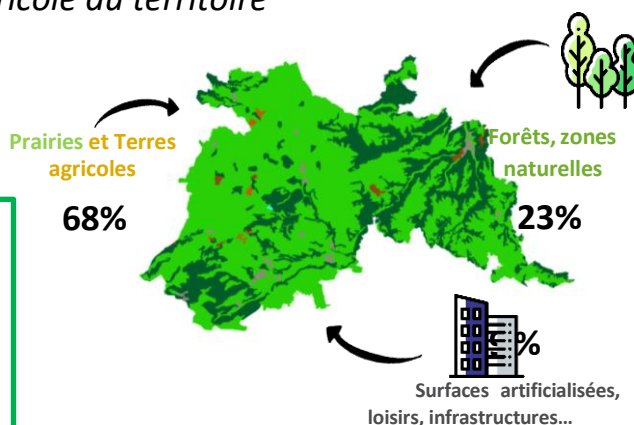


La surface agricole utile

% des assolements de la SAU



Sources : RPG & données internes - Chambre d'agriculture du Cantal - 2023



OCCUPATION DU SOL – Corine Land Cover 2006

Circuits court, accueil et signes de qualité

247 sous signes de qualité

84 fermes en circuit court, dont :



67 fermes en vente directe
73 exploitations avec transformation
15 exploitations avec hébergement / loisirs



11 exploitations labellisées

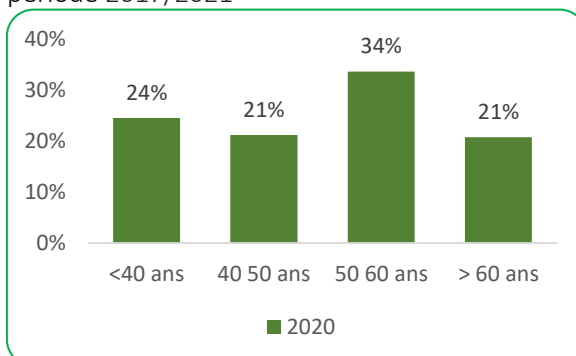


39 exploitations en Bio

La démographie agricole

les chefs d'exploitation / âge moyen : 49 ans

22 nouveaux installés en moyenne par an sur la période 2017/2021



23 % d'exploitations avec 1 associé + 60 ans

- 7,5 % poursuivent l'activité
- 6,5 % ont un repreneur
- 9 % ne savent pas

1.1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Sur Hautes Terres Communauté, la préservation de l'agriculture de montagne est un enjeu primordial tant l'agriculture soutient l'identité et les paysages du territoire, peu soumis aux pressions urbaines. Les perspectives d'évolutions sont davantage liées à la démographie et à la difficulté de transmission/reprise des exploitations. L'enjeu est de maintenir une agriculture à taille humaine, pour, outre les terres agricoles, mettre un frein à la chute du nombre d'exploitations.

Hautes Terres Communauté a choisi de réaliser une analyse agricole précise afin de :

- Formaliser les enjeux « agricoles » ;
- Formuler la stratégie opérationnelle à mettre en place pour atteindre ces objectifs ;
- Traduire ces objectifs en propositions d'aménagement sur le plan de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement dans une perspective de développement durable.

Cette analyse dresse un état des lieux de l'activité agricole du territoire et dégage les enjeux pour l'avenir. Elle apporte des éléments de connaissance concrets sur la démographie agricole, le bâti agricole existant, les projets et le potentiel de réhabilitation du bâti agricole désaffecté.

Quatre réunions d'information ouvertes à tous les exploitants agricoles se sont réalisées en mars 2022 sur les communes de Massiac, La Chapelle Laurent, Allanche et Murat. 98 personnes ont participé à ces réunions dont 15 maires.

L'analyse agricole du PLUi de Hautes Terres s'appuie notamment sur une collecte de données organisée au printemps 2022 auprès de 279 exploitations agricoles. Au total, plus de 380 exploitations (sur 617 exploitations) ont été contactées et informées de la démarche de PLUi.

La Chambre d'agriculture s'est aussi appuyée sur un réseau de 39 référents agricoles désignés par les maires afin d'alimenter la discussion et de recenser les problématiques au plus près du terrain. Une session de formation sur deux ½ journées ont été réalisées sur les communes de Dienne, Vèze et Celoux en juin et septembre 2022. 35 référents agricoles ont participé à ces réunions.

Ce diagnostic dresse un état des lieux de l'activité agricole du territoire et dégage les enjeux pour l'avenir. Ce diagnostic apporte surtout des éléments de connaissance précis sur le bâti agricole existant, les projets et le potentiel de réhabilitation du bâti agricole désaffecté.

Tous ces éléments ont été géoréférencés et sont intégrés dans une base de données cartographique pour aider à la décision des élus lors de l'élaboration des règlements (écrit et graphique) du PLUi prévu en 2024.

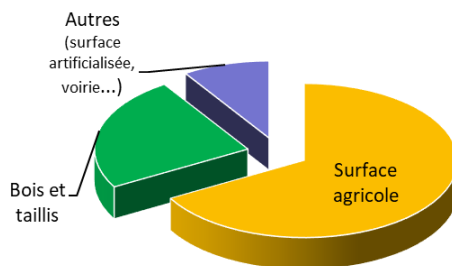
1.2. ANALYSE SPATIALE DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

1.2.1. Occupation du sol : l'agriculture occupe plus de 68% du territoire

D'une manière générale, l'agriculture du territoire se caractérise par une **forte dominante des surfaces herbagères** consacrées à l'élevage. L'élevage bovin y est largement prépondérant, en systèmes lait et/ou viande.

L'espace agricole occupe plus de 68% du territoire

La surface agricole sur le territoire représente 61 440 ha sur les 89 920 ha de superficie totale, les espaces naturels et forestiers représentant 20 610 ha. Le restant est composé des espaces urbanisés ou aménagés (habitat, zones d'activité, réseaux routiers et ferrés).

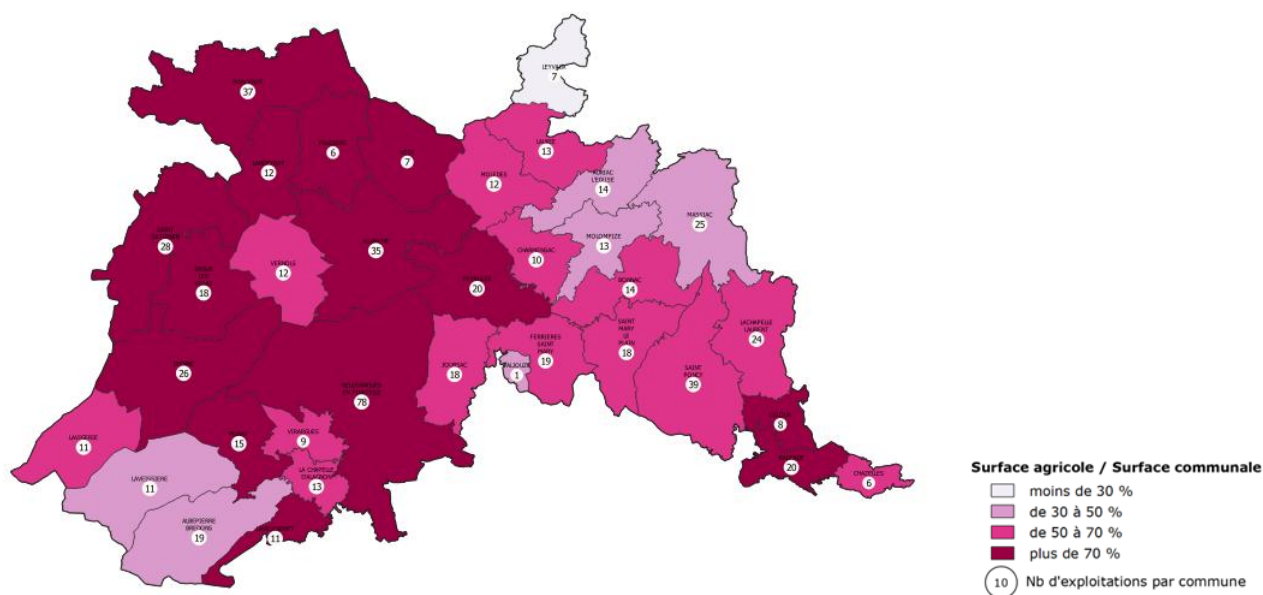


La surface agricole du territoire de 61 440 ha prend en compte les surfaces des exploitations avec leur siège sur le territoire mais aussi celles exploitées par des extérieurs et des surfaces agricoles de particuliers non-agriculteurs.

La surface agricole est donc très importante en surface car elle représente + 68% du territoire. A titre de comparaison, la surface agricole départementale représente 60% du Cantal.

Au niveau des surfaces déclarées à la PAC par les exploitations, on constate une stabilité entre 2010 et 2020 (+1.4%). Ces surfaces représentaient 50 700 ha en 2010 et 51 400 ha en 2020.

Les communes de Pradiers, St Saturnin, Landeyrat, Rageade, Dienne, Ségur les villas et Celoux disposent de + 80% de leur territoire en terres agricoles.



Surface agricole et nombre d'exploitation (sources CDA15 enquêtes 2022)

Des prairies très majoritaires (97%), qui traduisent des systèmes avant tout herbagers. Ces surfaces en herbe se partagent entre des prairies permanentes et des estives pour près de 87% et environ 10% de prairies temporaires.

Une prairie permanente est une surface sur laquelle l'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis 6 années au minimum, à l'inverse, une prairie temporaire a moins de 6 ans.

Les prairies naturelles permanentes présentent un cortège floristique diversifié et spontané, n'ayant été ni retournées, ni ressemées. Même si on les qualifie de naturelles, c'est le travail de l'homme qui maintient ces prairies en l'état, grâce à la fauche ou au pâturage. Faute d'entretien, ces agrosystèmes s'enrichissent et évoluent vers un stade forestier.

Ces prairies sont des surfaces valorisées par l'élevage : stock fourrager, pâturage.

A l'échelle du territoire, l'enherbement permanent diminue le ruissellement, favorise l'infiltration et joue donc un rôle important dans la protection des sols (lutte contre l'érosion sur les versants de coteaux) et la qualité de l'eau (à proximité des cours d'eau notamment).

Au-delà de leur richesse botanique, parfois remarquable, les prairies naturelles sont aussi très attractives pour la faune.

Les modes d'exploitation (fauche, pâturage) sont favorables à différents insectes :

- Aux orthoptères, aux insectes pollinisateurs (prairies fauchées notamment).
- Aux insectes coprophages attirés par les déjections (pâturages)

Ces prairies constituent donc des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les mammifères (faune cynégétique, rongeurs...)

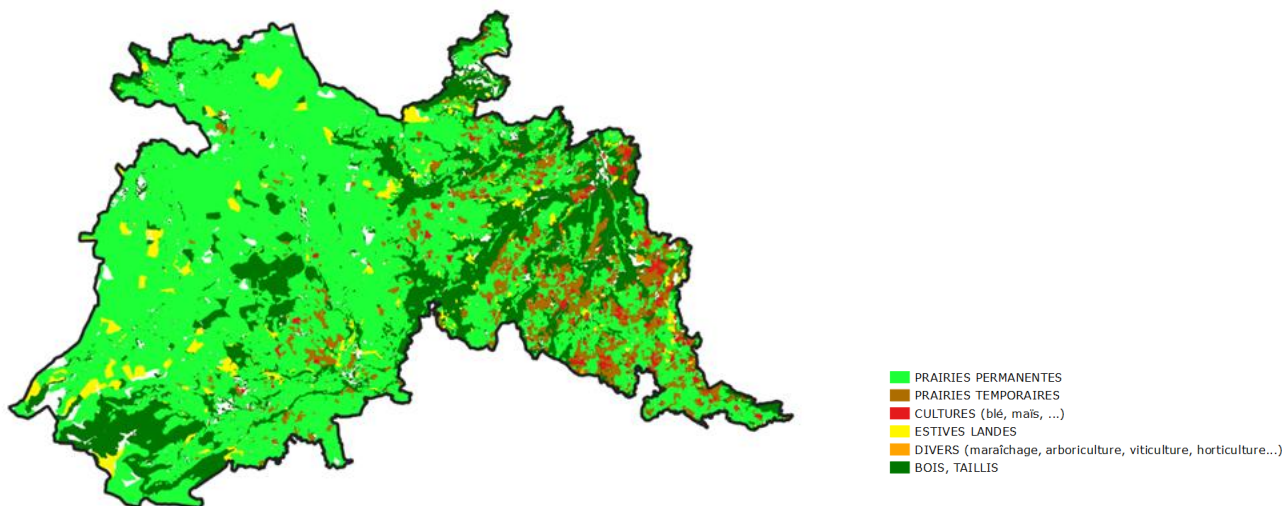
Cette ressource herbagère constitue l'un des atouts majeurs de Hautes Terres Communauté, tourné vers l'élevage. Inscrit dans une agriculture assez peu intensive, celui-ci se caractérise par un chargement moyen par exploitation inférieur à 1,04 UGB¹ par hectare

Les cultures de céréales et maïs ensilage, qui sont exclusivement **consacrées à l'alimentation animale**, ne représentent que 3% de la surface agricole et se localisent essentiellement sur la partie Est du territoire du fait d'une moindre altitude et de conditions climatiques plus favorables. Notamment les communes de La Chapelle-Laurent, St Mary le Plain, St Poncy, Rageade, Celoux, Chazelles et Massiac (plus de 8%).

Les autres productions végétales (*viticulture, maraîchage, plantes aromatiques, horticulture, arboriculture...*) se concentrent sur le bassin de Massiac et la vallée de l'Alagnon. Ces productions sont en progression et représentent des opportunités d'installation ou de complément de revenu.

La carte ci-dessous montre que les cultures annuelles sont plutôt situées sur le bassin de Massiac. Sans surprise, les secteurs d'altitude ne sont quasiment qu'en surfaces toujours en herbe.

¹ Unité Gros bétail (bovin de + 2 ans ou équin adulte)



Assolements (source RPG PAC 2020)

La surface boisée représente environ 20 600 ha soit 23% du territoire. Elle est inférieure à la moyenne départementale (29%). Les surfaces forestières sont plus importantes sur l'Est du territoire et sur les contreforts du Massif cantalien. Les communes les plus forestières sont *Laveissière, Albepierre Bredons, Leyvaux, Molompize, et Auriac l'Eglise* avec plus de 45% de leur territoire en bois taillis.

Ce secteur de moyenne montagne connaît des altitudes qui passent de 520 m (Massiac) à 1855 m (Plomb du Cantal). La majorité du territoire se situe à plus de 900 m. Les sols se partagent entre des substrats volcaniques (Cézallier, Monts du Cantal), granitiques (Margeride), ou schisteux (vallée de l'Alagnon). Le massif cantalien faisant écran aux précipitations océaniques, le climat est plus continental que le reste du département, avec moins de pluviométrie et des hivers rigoureux.

L'incidence du climat sur l'autonomie fourragère des élevages est assez notable avec une production de fourrages très concentrée sur le printemps et des aléas climatiques de plus en plus fréquents. Certains secteurs, notamment sur l'Est du territoire, peuvent diversifier leur production fourragère par des fourrages annuels (maïs, méteils), et peuvent même développer quelques cultures pour l'alimentation humaine comme des céréales panifiables type blé ou seigle de *Margeride* ou lentille blondes, même si cela représente de faibles surfaces.

Ce sont aussi ces caractéristiques propres qui en font un terroir propice aux démarches différenciées (AOP fromagères, labels...).

1.2.2. Bassin de Massiac et vallée de l'Alagnon : une production diversifiée

Le bassin de Massiac et la vallée de l'Alagnon ont la particularité d'être traversés par la rivière « Alagnon » qui permet notamment la présence de maraîchers et d'horticulteurs. De plus, traditionnellement, ce secteur accueillait des cultures en terrasses « Pailhas » : vignes, seigle, arbres fruitiers ...

C'est sur ce secteur que la diversité de production est la plus forte avec notamment de l'arboriculture, horticulture, maraîchage, viticulture, des élevages ovins et caprins, éleveur d'escargots...

Ce secteur plus accidenté d'un point de vue topographique fait aussi l'objet d'un abandon progressif des terrains les plus difficiles à exploiter. Nous constatons une progression des

friches agricoles qui sont des sources d'inquiétude en matière de risque incendie et d'entretien des paysages.

Une réflexion sur la reconquête de ces espaces pourrait permettre le développement d'autres types de production (ovins, caprins, cultures en terrasse...) à la condition aussi disposer d'un foncier restructuré.

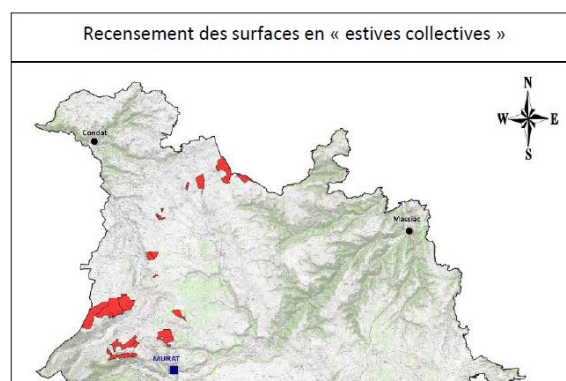
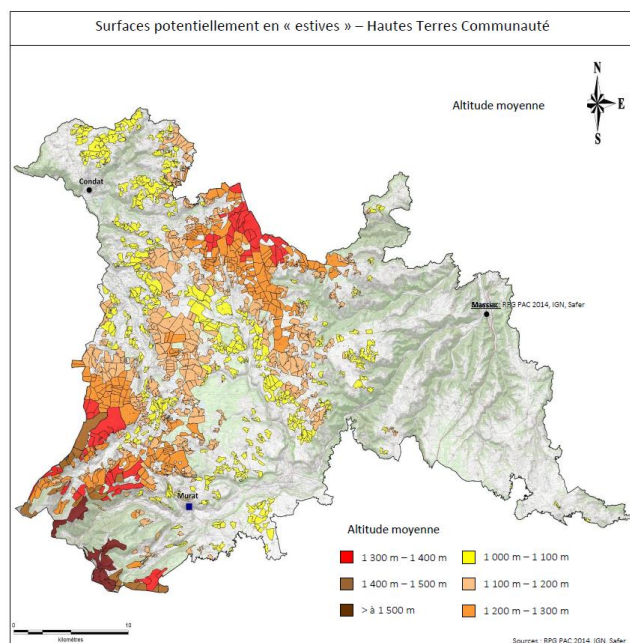
1.2.3. Les zones pastorales

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par le seul pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels.

Les zones pastorales constituent une autre particularité de ce territoire, elles sont le support de la transhumance qui s'opère depuis plusieurs siècles. Cette transhumance, essentiellement bovine, permet à des élevages situés plus bas en vallée ou en plaine, de dégager leur surface de base pour réaliser du stock de fourrages pour l'hiver. Elles ont donc un rôle primordial dans l'équilibre fourrager de nombreuses exploitations du territoire mais aussi extérieures au territoire. Cette pratique permet, par ailleurs, le maintien d'un espace ouvert et garantit des paysages d'exception.

Ces zones d'estives se situent essentiellement sur le massif cantalien (secteurs du Massif du Cantal et du Cézaillier).

Une enquête pastorale a été réalisée par Auvergne Estives en 2020 et 2021. Le diagnostic agricole du SCOT fait une approximation à 43 360 ha pour le territoire du SYTEC, dont **~ 20 000 ha pour Hautes Terres Communauté**.



Carte représentant les superficies potentiellement en « estives » (diag agri et forêt SCOT - Sources : IGN, ASP PAC 2014, CA 15)

A noter que sur le territoire de Hautes Terres, environ **2 700 ha d'estives sont exploités par des exploitants agricoles extérieurs au département** essentiellement des départements de l'Aveyron et de Lozère. Ces surfaces représentent environ 9% de la SAU des communes de *Albepierre- Bredons, Allanche, Dienne, Landeyrat, Lavigerie, Marcenat, Pradiers, Ségur les Villas, St Saturnin, Vernols et Vèze*.

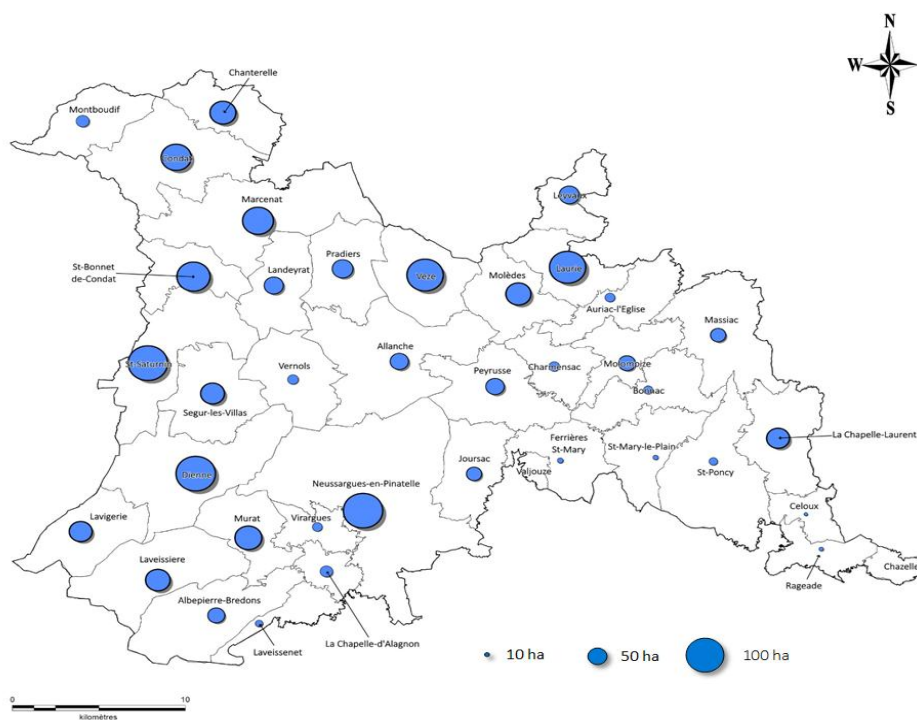
Sur *Pradiers*, il faut noter la présence d'une estive collective (**COPTASA**) qui prend des animaux en pension sur plus de 2 060 ha dont 1 250 ha sur Hautes terres. Cette structure permet à 200 éleveurs chaque année de mettre 4 000 animaux en estive. Cela leur permet de réserver des surfaces en prairies de fauche sur leur site d'exploitation et ainsi d'assurer une meilleure autonomie fourragère.

Ces estives présentent des enjeux forts, elles conservent une réelle fonction agricole par la production de ressources fourragères de qualité, un intérêt paysager et environnemental, et une image emblématique du territoire. Ainsi, les estives constituent un capital pour le territoire.

Ces surfaces sont aussi exposées à des risques d'embroussaillage pour les moins accessibles ou celles de moindre qualité. Plusieurs leviers ont été identifiés : l'amélioration des accès, de la contention et de l'abreuvement, l'installation d'aménagements facilitant le multi-usage de ces espaces.

1.2.4. Les espaces agricoles délaissés

Le diagnostic agricole du SCoT a permis de procéder à un premier travail d'identification de ces espaces délaissés. Après application d'un seuil de surface minimale de 1ha, l'estimation aboutit à une superficie d'environ ~ 900 ha sur Hautes Terres Communauté. Ces surfaces sont diffuses avec des tènements moyens de 3 ha et environ 25 ha / commune. Ce sont plus particulièrement les communes de *St Saturnin*, *Vèze*, *Laurie* et *Dienne* qui sont concernées, avec plus de 50 ha chacune.



Espaces délaissés (source Diag SCOT SYTEC – SAFER 2017)

En analysant les principales caractéristiques physiques de ces tènements, les éléments suivants ressortent :

- Superficie : la surface moyenne d'un gisement potentiel est de 3 ha et 12 % d'entre eux ont une superficie supérieure à 5 ha ;
- Pente : 46 % des tènements retenus sont situés dans des zones très pentues (pente supérieure à 20 %) ;
- Altitude : 54 % des tènements se situent à une altitude de plus de 1000 m et 16 % à plus de 1200 m ;

La problématique de **reconquête des espaces délaissés** par l'agriculture se pose car elle peut permettre d'accompagner l'installation et le **renouvellement des actifs agricoles**. De plus, ces terrains peuvent aussi présenter des **enjeux paysagers et de lutte contre les risques incendies**.

1.2.5. Les vulnérabilités au changement climatique

Les évolutions climatiques simulées laissent entrevoir des augmentations de températures en particulier au printemps avec une concentration des précipitations et des risques de gel tardif. La production fourragère demeure donc une très forte préoccupation locale.

A signaler aussi, les dégâts de rats taupiers (campagnol terrestre) sur les prairies notamment sur le secteur du Cézallier qui remettent en cause l'autonomie fourragère des exploitations et même d'une façon plus globale la pérennité de certaines exploitations. En effet, depuis plusieurs années, de façon successive, ce phénomène grève fortement les trésoreries des exploitations agricoles.

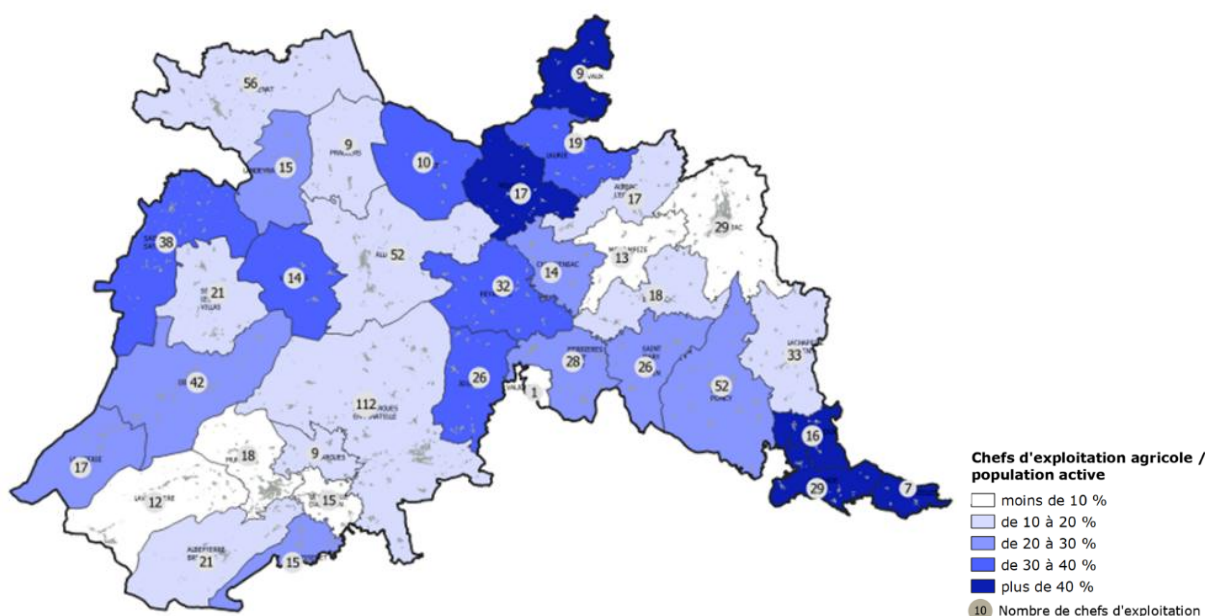
1.3. DEMOGRAPHIE AGRICOLE

1.3.1. Les exploitations et les actifs agricoles

Le territoire de Hautes Terres Communauté compte **617 exploitations agricoles** en 2022 (source Chambre d'agriculture), avec **862 exploitants ou co-exploitants**. Cela représente donc 1.39 exploitants / exploitation, ce qui est dans la moyenne départementale.

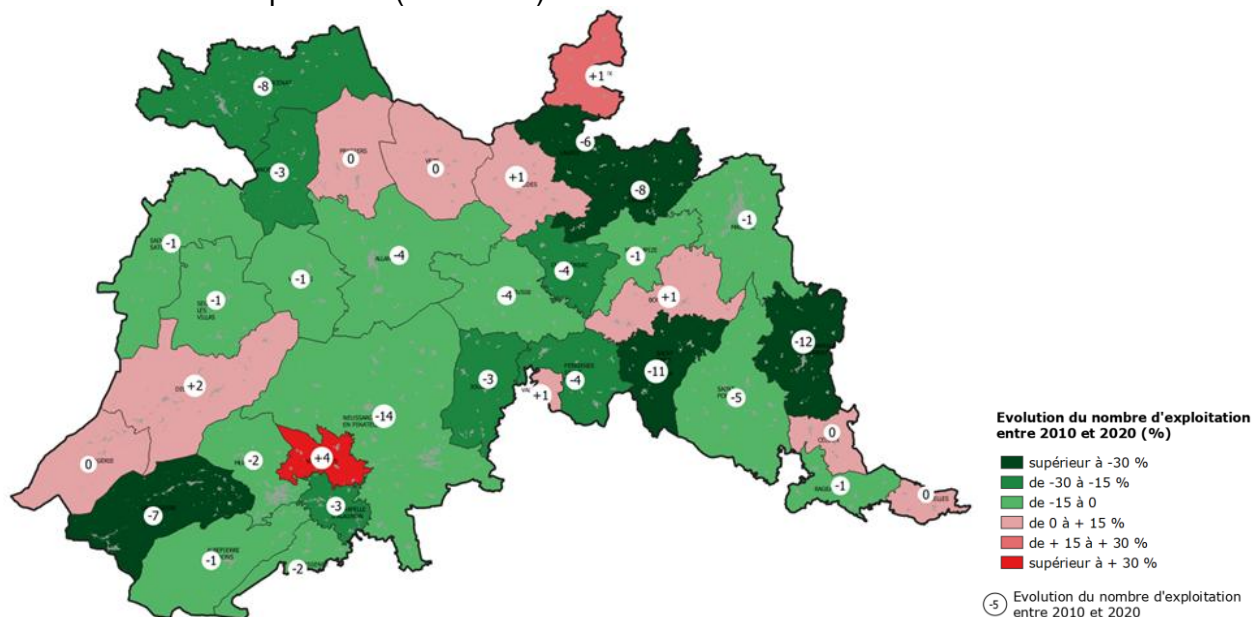
Sur ces 862 exploitants, 94 personnes ont un statut agricole secondaire. Ce sont soit des double-actifs ou des personnes qui possèdent du foncier mais qui ne travaillent pas directement sur l'exploitation (soit ont un salarié soit font appel à des entreprises).

Les exploitants et co-exploitants représentent 13,2 % de la population active contre 2,7 % pour la moyenne nationale et 9 % pour le Cantal (données INSEE 2019). Plus globalement l'agriculture génère de nombreux emplois directs ou induits, qualifiés de non délocalisables.



Part des chefs d'exploitation dans la population active (sources CDA 15 _ INSEE pop active 2019)

Sur la période 2010 à 2020, conformément au constat fait sur le département, le nombre d'entreprises agricoles diminue de 98 (soit -13 %). Le nombre d'exploitants fait de même avec moins 121 chefs d'exploitation (soit -12 %).



Evolution du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020 (source RGA 2010 _ 2020)

Cette diminution est moins forte que sur le département qui voit le nombre d'exploitations diminuer de 19%.

Malgré tout, le département du Cantal résiste relativement bien en comparaison avec les autres départements de la région où la tendance est pratiquement deux fois plus forte que sur Hautes Terres (- 25% en région AURA).

Depuis 2010, nous constatons une forte progression des structures sous forme sociétaire (EARL, GAEC) qui ont entraîné un agrandissement. Les surfaces moyennes par exploitation augmentent donc fortement de + 12 ha pour atteindre 80 ha.

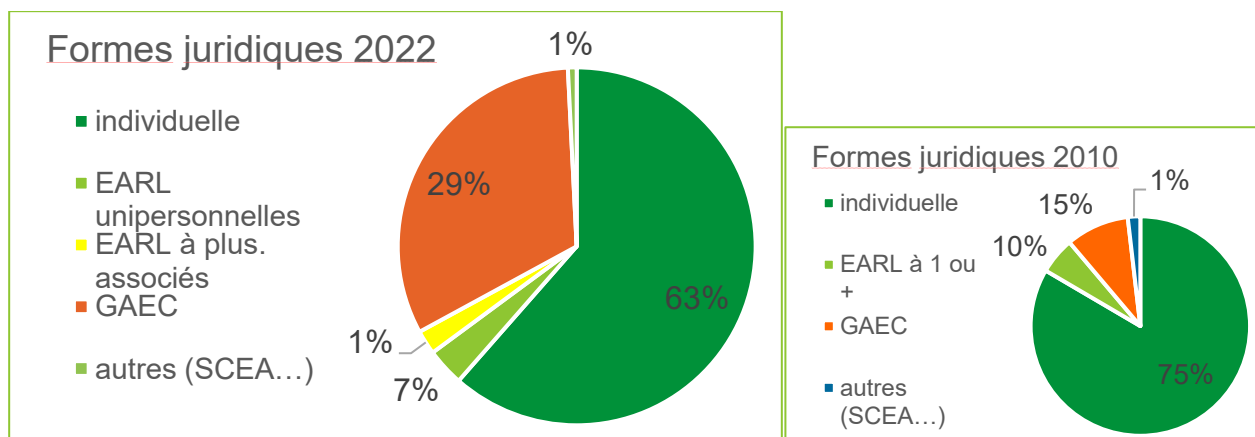
L'agrandissement des structures a aussi entraîné une diminution de la maîtrise foncière des exploitants agricoles. En effet, plus de 50% des terres étaient exploitées en propriété dans les années 2000, alors qu'actuellement seulement 35% le sont.

Les exploitations de petite taille restent plus nombreuses dans la vallée de l'Alagnon (*Laveissière, La Chapelle d'Alagnon, Molompize*) et sur *Massiac*. Par ailleurs, le ratio de surface moyenne par exploitant qui est plus pertinent car il tient compte des regroupements d'exploitants s'élève à 58 ha contre 53 ha pour la moyenne départementale.

Ces tendances d'évolution du nombre d'exploitations et de la population agricoles varient de manière non négligeable au sein même du périmètre de Hautes Terres Communauté. Quelques communes sont plus concernées par la baisse du nombre d'exploitations : *La Chapelle Laurent, St Mary le Plain, Auriac l'église, Laurie et Laveissière*.

Ces évolutions se vérifient dans le statut juridique des entreprises où les exploitations individuelles sont passées d'environ 75% à 63% de 2010 à 2020, au profit des sociétés (GAEC ou EARL) qui sont passées de 25% à 37%.

Des structures qui se sont agrandies d'où une **stabilité du foncier exploité mais avec une diminution du nombre d'exploitations** et d'exploitants dans une moindre mesure puisque l'on retrouve souvent plusieurs associés au sein d'une même exploitation.



Répartition des natures juridiques (sources CDA15 enquêtes 2022)

L'augmentation du nombre d'exploitation sous forme sociétaire se traduit aussi par de nouveaux besoins pour l'avenir en matière d'aménagement des bâtiments existants ou de construction. Cela produit aussi du bâti ancien désaffecté qui peut, pour une partie, être réhabilité à d'autres usages et contribuer à limiter la consommation d'espace agricole. Cette problématique de remobilisation de ce bâti est très forte sur le territoire.

En effet, le **besoin de modernisation des exploitations au niveau des bâtiments** notamment n'est pas terminé et devrait se poursuivre encore quelques années. Les « plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » qui apportent des soutiens financiers aux exploitants sont reconduits depuis plusieurs années. De plus, le développement des toitures photovoltaïques participe aussi à ce développement mais ce type de projet doit avant tout répondre à une nécessité agricole et ne doit pas être un effet d'aubaine.

1.3.2. Le renouvellement des actifs agricoles

En agriculture, le remplacement des départs reste **un enjeu majeur du territoire**. En effet, la pyramide des âges se dégrade progressivement, les premières classes se réduisent au profit des 50 ans et plus.

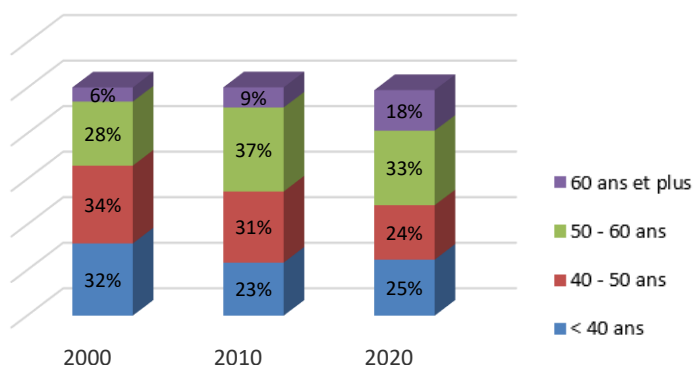
Sur le territoire, **plus de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans** et près de 1/3 ont plus de 57 ans.

Sur la population agricole, les + de 60 ans augmentent fortement depuis une dizaine d'années. En effet, l'âge légal de la retraite a reculé mais surtout, nombreux sont les agriculteurs et agricultrices qui prolongent leur activité professionnelle après l'âge légal de la retraite en raison des faibles pensions et de la possibilité offerte par la PAC de continuer d'accéder à certaines aides.

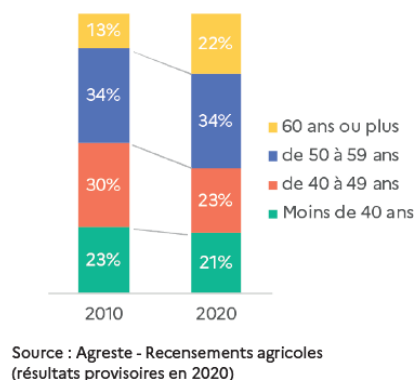
Le nombre d'exploitants de 57 ans et + susceptibles de prendre la retraite d'ici 5 ans, est estimé à 262 en 2022.

Cette tendance est à l'image du département.

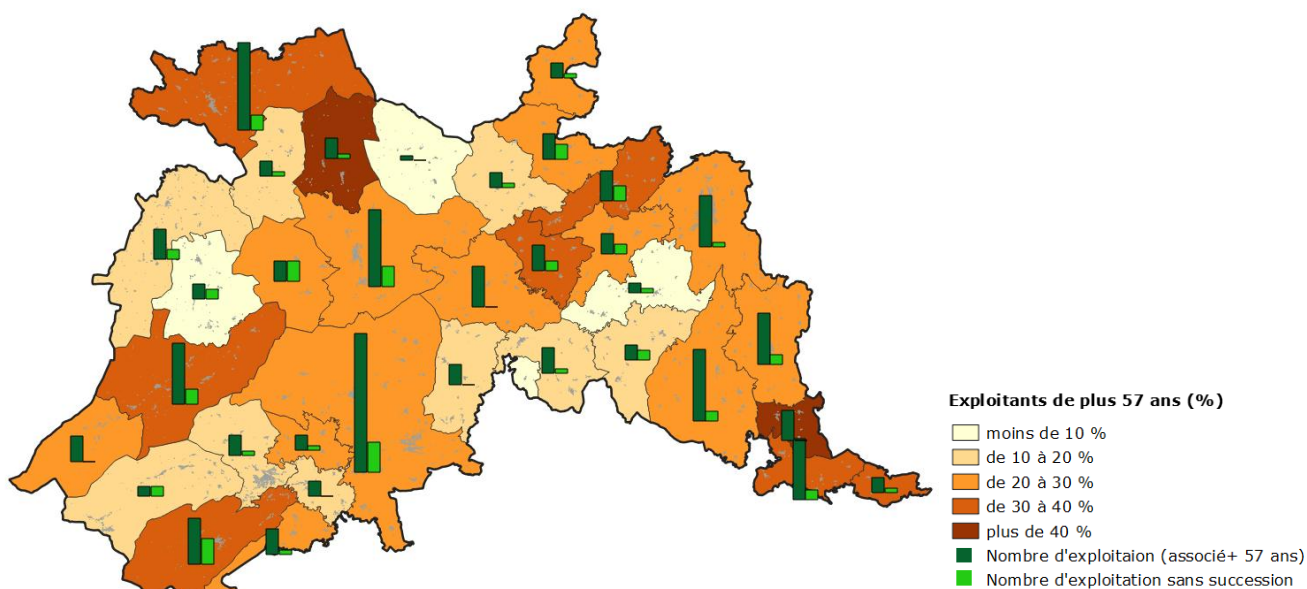
Hautes Terres



Cantal



Classes d'âges des agriculteurs (sources CDA15 _ 2022)



Âge moyen et part des exploitants âgés de plus de 57 ans (sources CDA - 2022)

Sur les **226 exploitations avec au moins 1 associé de + 57 ans**, 104 ont une succession à plus ou moins long terme et 122 n'ont pas de succession assurée.

Il faut aussi préciser que sur les 104 exploitations sans risque de disparition à court terme, 40 sont des GAEC où il ne restera qu'un seul associé.

A court ou moyen terme, **58 exploitations n'ont pas de repreneur** (+ 3 000 ha). Le profil de ces exploitations : 1/3 en bovin lait, 1/3 bovin viande et 1/3 divers. 45 ha de moyenne, 27 vaches allaitantes ou 32 vaches laitière avec 220 000 litres.

Quelques **communes** sont à **surveiller** car les exploitants sont âgés et sans successeur : **Laveissière, Virargues, Chazelles, Pradiers, Vernols et Charmensac.**

Dans le Cantal, l'accompagnement des exploitants lors de transmission est une priorité. Les différentes structures mettent beaucoup de moyens sur le sujet ce qui permet tout de même d'avoir encore un nombre de reprises d'exploitation assez fort. (Cantadear, Terres de liens, Chambre d'agriculture)

La Chambre d'agriculture gère le **PAIT** (point accueil installation et transmission) et le **RDI** (répertoire à l'installation) qui sont des outils labellisés au niveau national et qui permettent de

mettre en relation des cédants et des repreneurs. Plusieurs **journées « cédants »** ainsi que des formations ont été organisées sur St Flour en 2021 et 2022. Sur une cinquantaine de participants, 13 exploitants agricoles de Hautes Terres ont participé à ces journées.

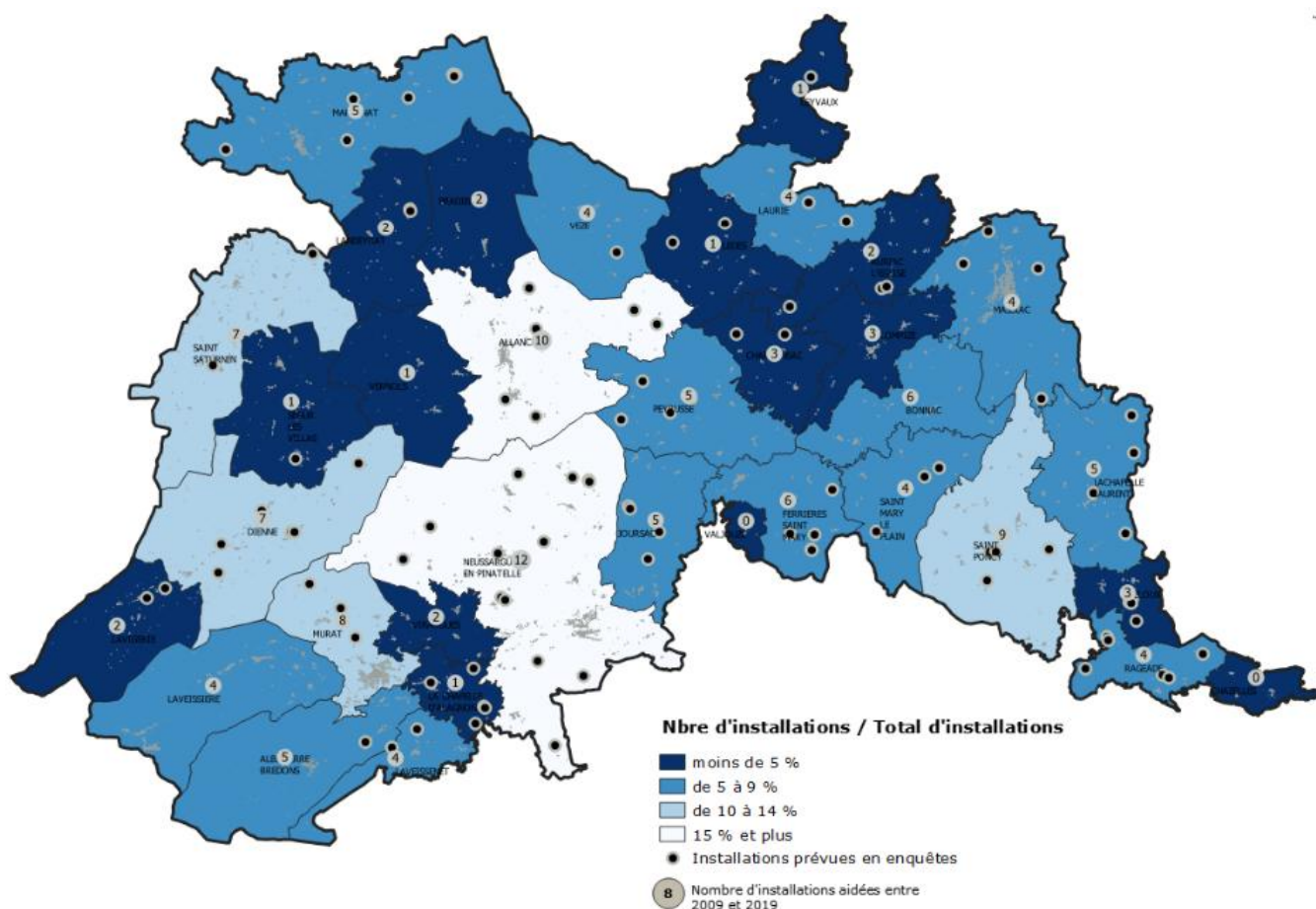
Sur le secteur de Murat et du Cézallier, des études sur les + 57 ans se sont réalisées en 2013 et 2016. Sur Hautes Terres, une **session d'actifs** s'est déroulée à l'automne 2021 avec une vingtaine de participants dont 7 avec des projets agricoles.

L'installation de nouveaux agriculteurs dans le Cantal reste forte comparée aux autres départements de la région, notamment pour les installations aidées. Le territoire de Hautes Terres n'échappe pas à cette tendance.

Néanmoins, les installations (aidées ou non) ne permettent pas de renouveler les actifs agricoles. De plus, le public des enfants d'agriculteurs n'est pas suffisant pour assurer ce renouvellement, alors qu'il représente aujourd'hui près de 80% des installations aidées.

L'agriculture du territoire a donc besoin d'installations hors du cadre familial et doit accueillir des porteurs de projet non issus du territoire et du département. Sur le territoire, environ 20% des installations se font hors cadre familial.

Sur Hautes Terres, 142 installations aidées (JA) se sont réalisées entre 2009 et 2019 soit en moyenne environ 1 installation par commune tous les 2 ans 1/2.



Installations JA aidées 2009 – 2019 / Installations prévues (sources CDA 15 _ 2022)

Lors de nos enquêtes de ce printemps, nous avons identifié 35 projets d'installations à venir.

Les principaux facteurs de difficulté identifiés concernant l'installation et la transmission sont :

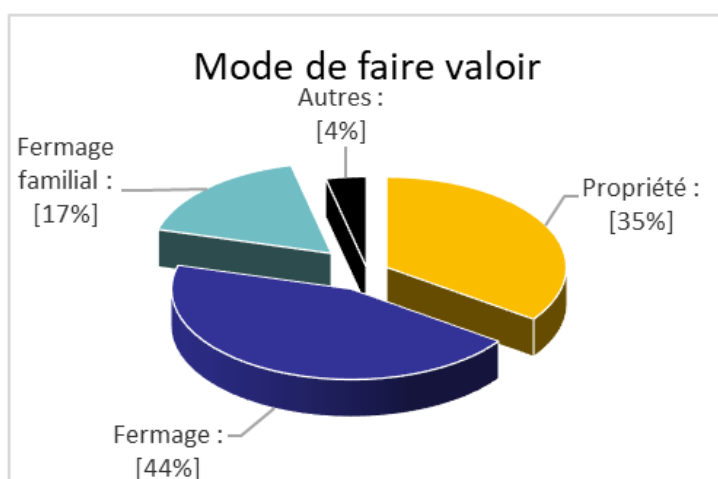
- **l'accès au foncier** (disponibilité, coût), sur les 10 dernières années, les surfaces en propriété des jeunes installés représentent 17% des surfaces totales d'installation. L'installation se fait donc très majoritairement en location. Il y a donc un réel enjeu à trouver des outils pour faciliter l'accès au foncier en location ;
- **La rétention** d'exploitations par les retraités (attachement patrimonial, maintien de certaines aides européennes, peur de la mise en fermage, etc.) ;
- **Le coût** de l'installation, près de 350 000 € pour une installation en bovins aujourd'hui. En moyenne sur les 10 dernières années, le coût d'investissement à l'installation est de près de 300 000 €, toutes productions confondues. Sa progression sur les dernières années est particulièrement importante. L'obligation d'une rapide mise aux normes des bâtiments d'élevage peut aussi dissuader de reprendre des anciens bâtiments ;
- **l'image du métier** parfois **véhiculée** : peu de revenu, de fortes contraintes de travail (astreinte, horaires, pénibilité, isolement...).

1.4. SPECIFICITE DU FONCIER AGRICOLE

1.4.1. Le mode de faire valoir

Sur Hautes Terres comme sur l'ensemble du département, les agriculteurs sont, en moyenne, propriétaires de 35% des surfaces agricoles, 44% appartiennent à des tiers non agriculteurs. Il s'agit d'une propriété très majoritairement privée, peu de personnes morales (agricoles ou non) interviennent sur les biens agricoles.

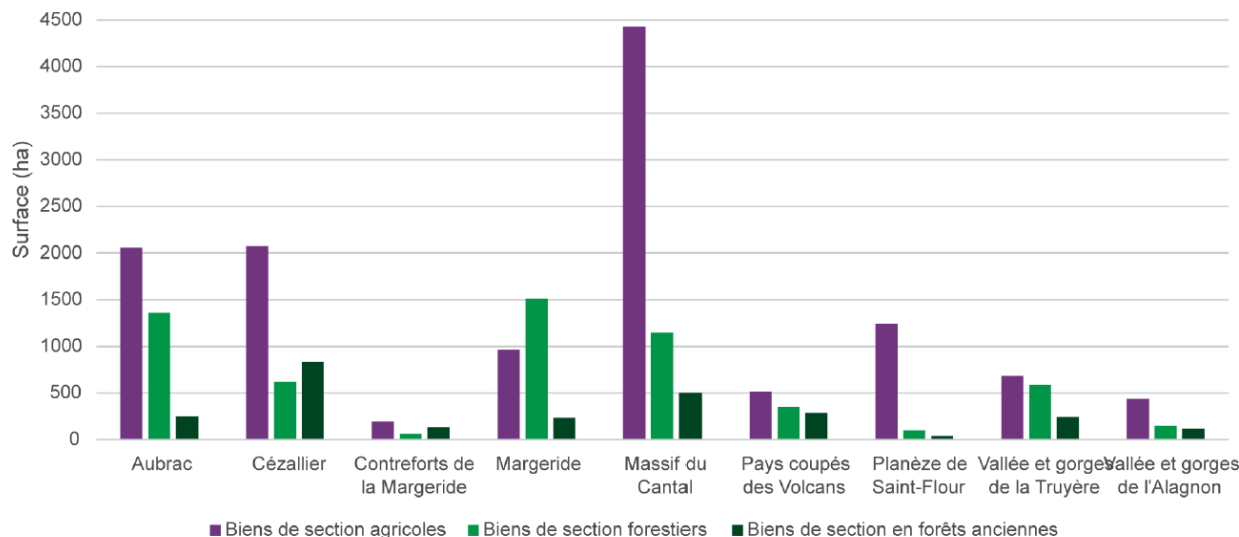
L'agrandissement des structures a entraîné une diminution de la maîtrise foncière des exploitants agricoles. En effet, plus de 50% des terres étaient exploitées en propriété dans les années 2000, alors qu'actuellement seulement 35% le sont.



1.4.2. Les biens de section

Ce foncier est hérité de l'ancien régime qui constitue une spécificité de certains départements de montagne. Le département du cantal est très concerné. **La gestion de ces biens de section** par les communes représente à la fois **une richesse** souvent non négligeable mais aussi parfois un **casse – tête juridique** source de nombreux contentieux.

Sur Hautes Terres, ces biens de section représentent environ 3% du foncier agricole. Ils sont essentiellement situés sur les massifs (Monts du Cantal, Cézallier). Ils contribuent donc de manière significative au fonctionnement des exploitations agricoles du territoire. Ils soulèvent aussi des questions et peuvent créer des tensions localement.



La majorité de ces biens de section sont à vocation agricole (+ 60%) les autres concernent essentiellement des espaces forestiers.

Ces biens de sections agricoles sont assez hétérogènes puisque les surfaces varient entre 0.25 ha à plusieurs centaines d'hectares. Les grands biens de sections sont souvent des estives localisées à l'étage montagnard.

Certaines communes sont très concernées : *Dienne (1400ha), Neussargues en Pinatelle (1120ha), Vèze (690ha), Vernols (620ha), Allanche (570ha), Laveissière (480ha), Molèdes (440ha), Laurie (400ha), Marcenat (390ha), Murat (370ha), Landeyrat (350ha), Pradiers (310ha), Albepierre-Bredons (290ha), Lavigerie (210ha) ...*

La gestion de ces biens de section demande une bonne connaissance du cadre législatif (loi montagne, loi de développement des territoires ruraux, loi de modernisation du régime des sections de commune en 2013).

1.4.3. Le morcellement parcellaire

Les aménagements fonciers réalisés sur le territoire sont relativement anciens pour beaucoup de communes, surtout sur la partie Est en lien avec l'autoroute A75 et quelques autres communes avec la RN 122.

Les communes de Vernols et Virargues ont des opérations récentes. (2015 et en cours)

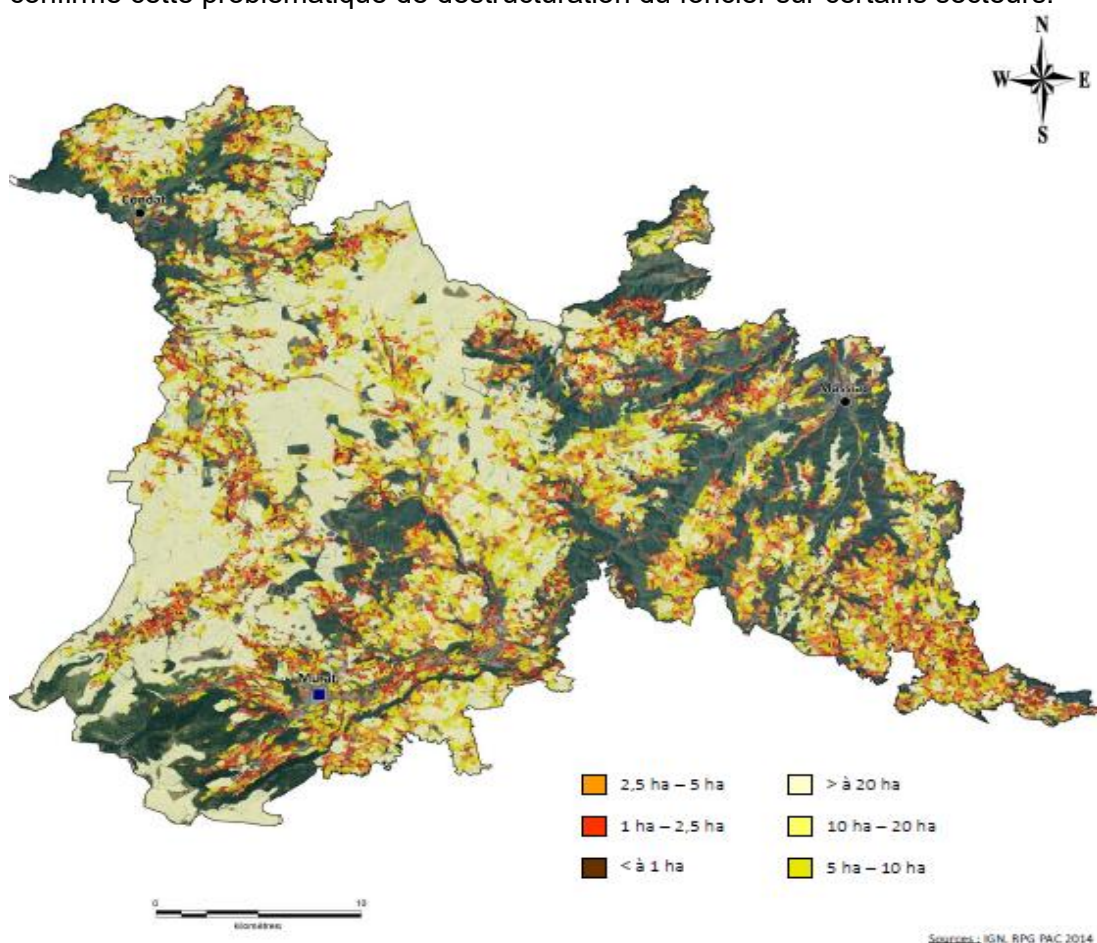
15 communes n'ont jamais eu de restructuration foncière : *Albepierre Bredons, Auriac l'église, Celoux, Chazelles, Dienne, Landeyrat, Laurie, Lavigerie, Leyvaux, Marcenat, Molèdes, Molompize, Murat, Ségur les villas et St Saturnin.*

Au cours des enquêtes réalisées ce printemps, 70 exploitants sur une cinquantaine de secteurs nous ont fait part de problèmes de morcellement ou de dispersion de leur foncier.

27% des exploitations ont des îlots de parcelles morcelés soit ~70 exploitations sur une cinquantaine de secteurs. Plus particulièrement sur les communes de :

- **Albepierre** (La Molède, Stalapos, Bourg, Auzolles bas, 3 pierres)
- **Auriac l'église** (bouchet, bousseleuf, serre, fraissinet)
- **Celoux** (loudières, bourg, lagarde)
- **Chazelles** (confolens)
- **Dienne** (bourg, fortunies, marchadial, chaumeil, collanges)
- **Laurie** (anliac, coharde basse)
- **Molèdes** (luzargues, la bastide)
- **Ségur les Villas** (bourg, aymas, le monteil, la gazelle)
- **Murat** (la chevade, brugiroux, brujaleine)

Les cartes ci-dessous réalisées lors de l'élaboration du diagnostic agricole du SCOT SYTEC confirme cette problématique de déstructuration du foncier sur certains secteurs.



Taille moyenne des îlots parcellaires agricoles (source diag agri et forêt SCOT 2017)

Nombre d'îlots agricoles : 14 701

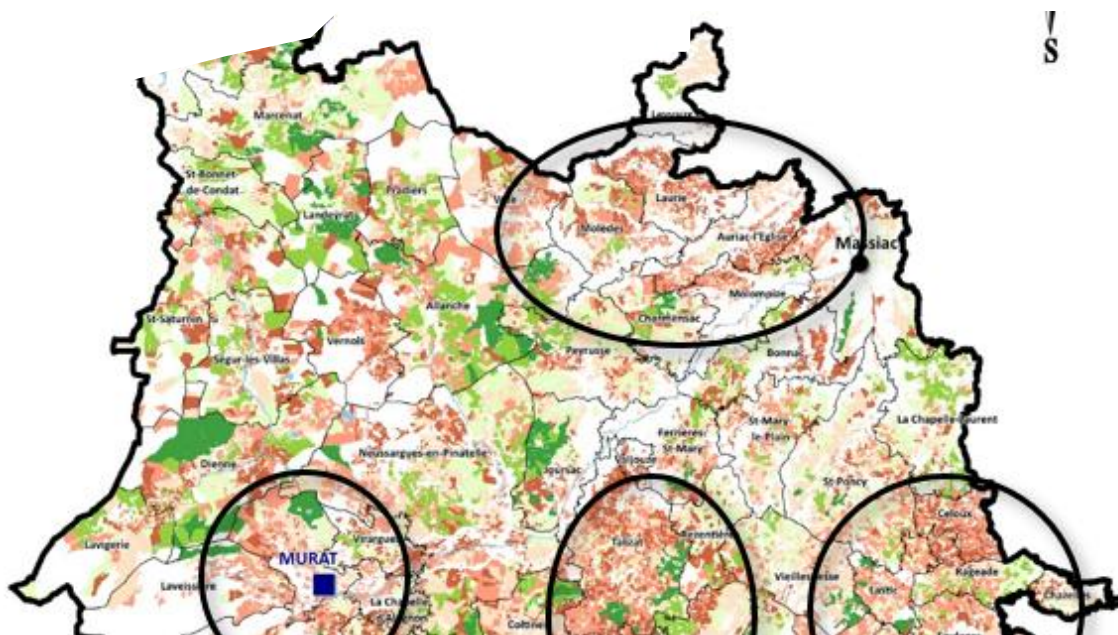
Superficie moyenne d'un îlot agricole : 4,42 ha

Classe de superficie d'un îlot agricole	< à 1 ha	1 ha – 2,5 ha	2,5 ha – 5 ha	5 ha – 10 ha	10 ha – 20 ha	> à 20 ha
Nombre d'îlots agricoles	5 504	3 500	2 508	1 707	892	590
Superficie en ha	2 507 ha	5 736 ha	8 920 ha	12 003 ha	12 195 ha	23 754 ha

Sources : RPG PAC 2014

On notera une différence entre régions naturelles : des ilots en moyenne plus grands sur le Cézallier et le Massif cantalien, à l'inverse des ilots de plus petite taille sur la partie Est et notamment le bassin de Massiac.

Par ailleurs, le diagnostic agricole et forestier du SCOT a réalisé une analyse multicritère exprimant la contrainte foncière des exploitations (nb moyen d'ilots/exploitation, surface moyenne des ilots/exploitation, dispersion des ilots/exploitation). Le résultat figurant sur la carte ci-après fait ressortir des secteurs à enjeu.



Carte des contraintes foncières des exploitations agricoles (source diag agri et forêt SCOT 2017 - IGN-RPG PAC 2014)

Ce morcellement foncier entraîne des surcoûts en matière de déplacement et aussi l'abandon de l'exploitation de certaines parcelles trop petites ou trop éloignées.

Le foncier est le premier outil de travail pour l'exploitant agricole, il est important de faciliter son exploitation par une restructuration du foncier.

1.4.4. La relation bâti agricole et parcellaire

L'agriculture du territoire bénéficie de divers signes de qualité, dont les AOP fromagères. Les cahiers des charges de ces dernières imposent un **temps de pâturage minimum des vaches laitières**. Cela nécessite donc pour les éleveurs d'avoir des ilots de parcelles de pâture à proximité du bâtiment pour pouvoir aisément faire circuler les animaux (2 allers-retours / jour). Cela permet de conserver des temps de parcours raisonnables pour le bétail, de limiter leur circulation sur la voie publique et dans les zones résidentielles.

Les surfaces agricoles à proximité des bâtiments d'élevages laitiers engagés dans des démarches de qualité devront donc être préservées de façon prioritaire.

1.4.5. La cohabitation des usages

La proximité entre les agriculteurs et les autres usagers du territoire rural peut déclencher des **conflits d'usage**. Même si une majorité des exploitants jugent le phénomène encore peu présent, le département du Cantal connaît régulièrement et de plus en plus de litiges sur la cohabitation entre les activités agricoles et les espaces résidentiels immédiatement limitrophes. Ces litiges peuvent porter sur les épandages, les nuisances sonores ou olfactives, la circulation d'engins agricoles sur la voirie...

L'urbanisation diffuse telle qu'elle pouvait se faire avant les dernières lois sur l'urbanisme et la consommation d'espace agricole (SRU, Grenelle II, Alur...) **a amplifié ce phénomène**. En parallèle, la population rurale a évolué ainsi que sa relation à l'agriculture, de laquelle elle s'est éloignée au fil du temps.

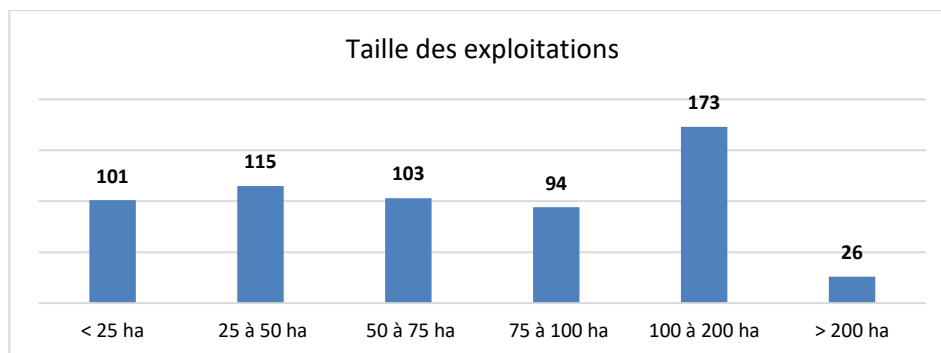
La loi Montagne en vigueur depuis 1985, sur l'ensemble du Département du Cantal, a permis de réduire les extensions urbaines nouvelles diffuses à proximité des exploitations agricoles. Cependant l'organisation urbaine traditionnelle rurale sous forme de villages mixtes avec habitat et bâti d'exploitation confronte les usages. La construction de nouveaux bâtiments agricoles permet dans certains cas de mettre fin à l'usage de bâtiments anciens positionnés aujourd'hui en zones d'habitat. Se pose alors la question du devenir de ce bâti désaffecté qui peut parfois trouver une seconde vie

1.5. PRODUCTIONS AGRICOLES

1.5.1. Caractéristiques des exploitations agricoles

Les exploitations en élevage bovin sont plus grandes en surface que la moyenne départementale avec **80 ha de SAU moyenne**.

La répartition en fonction de la taille est assez équilibrée :



Les exploitations de moins de 25 ha sont plus nombreuses sur les communes de *Massiac, Molompize et Leyvaux, Lavigerie, Laveissenet et Virargues*.

Le profil des exploitations plus petites ou des hors sol : 17 bovins viande, 16 ovins viande, 12 arboriculture viticulture, horticulture, maraîchage..., 12 équins, 6 bovins mixtes, 4 apiculture, 3 caprins lait, 2 escargots, 1 lapins, 1 volailles, 2 veaux, 2 pension et 27 divers (prise en pension, vente d'herbe...).

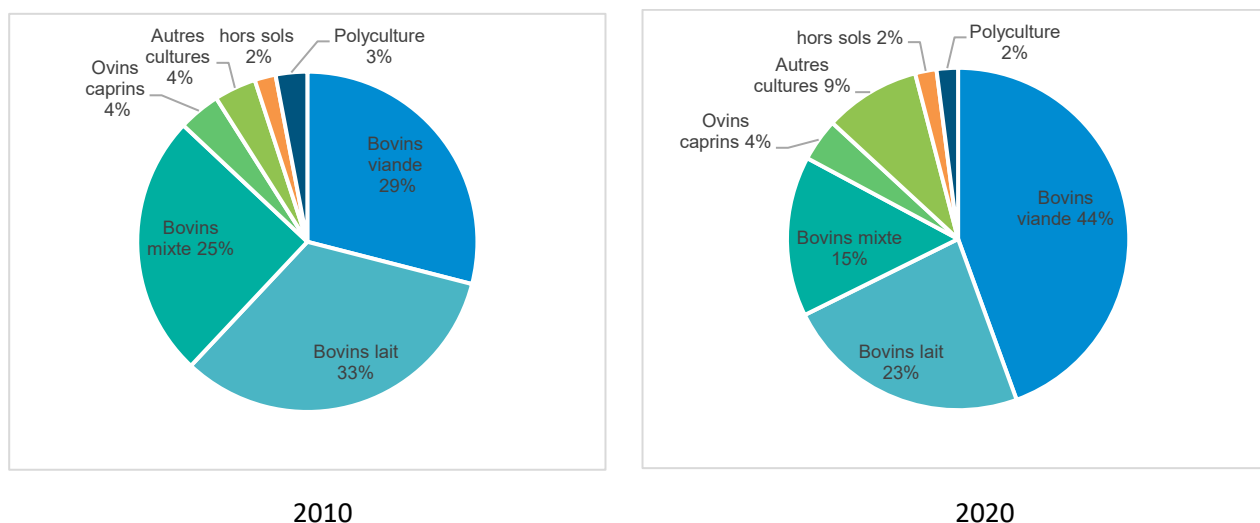
1.5.2. Un élevage bovin majoritaire

L'agriculture de Hautes Terres Communauté est très majoritairement orientée vers **l'élevage bovin** avec **plus de 80% des exploitations**, de même que les filières agro-alimentaires qui en découlent.

En 2022, on compte 490 élevages bovins : 147 en lait, 231 en viande et 112 en mixte.

Le cheptel moyen des exploitations est de 34 vaches laitières (185 400 litres) en exploitation individuelle ou 73 vaches (443 800 litres) en société et de 42 vaches allaitantes en exploitation individuelle et 91 en société.

Les exploitations bovines sur le territoire sont **plus extensives que la moyenne départementale**. En effet, la SAU moyenne est plus importante avec un chargement à l'hectare plus faible de l'ordre de 1,04 UGB / ha. (unité gros bétail) alors que sur le département le chargement moyen s'élève à 1,18.



Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique, comparaison 2010 et 2020 (source RGA)

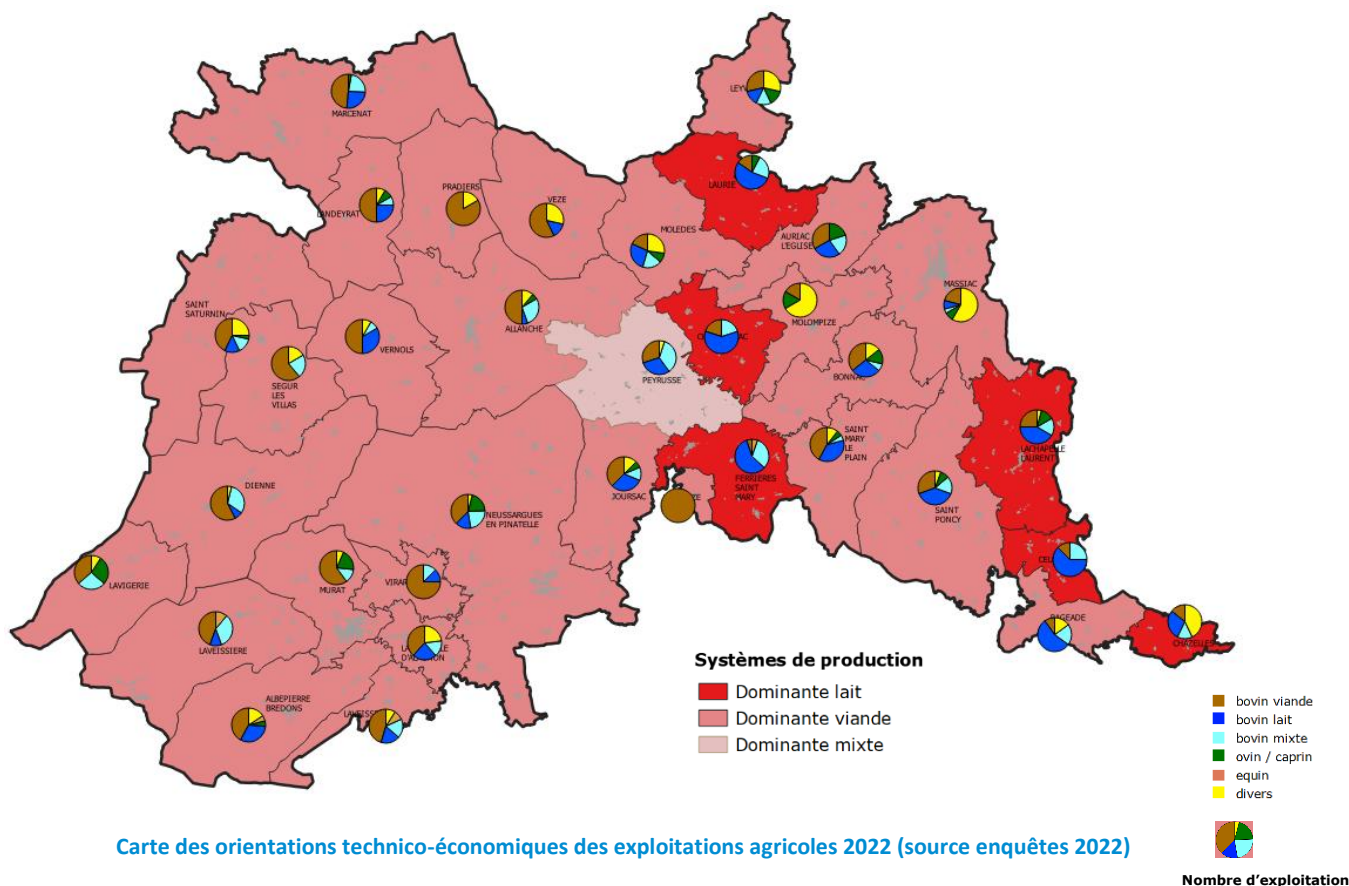
Entre 2010 et 2020, on constate une forte augmentation du nombre d'exploitations orientées vers la viande bovine au détriment des élevages laitiers.

En termes d'évolution, on constate entre 2010 et 2020 une **spécialisation des élevages** au détriment des élevages mixtes où cohabitent les deux productions. Cette spécialisation se fait **plutôt au profit de la viande**. Par exemple, les communes de *Celoux* et *Chazelles* qui étaient à dominante lait en 2010 sont passées en mixte actuellement et la commune de *Pradiers* qui était en élevage mixte passe en dominante viande.

L'arrêt d'un atelier laitier au profit de l'allaitant s'explique souvent par des problèmes de main d'œuvre et d'astreintes de la traite.

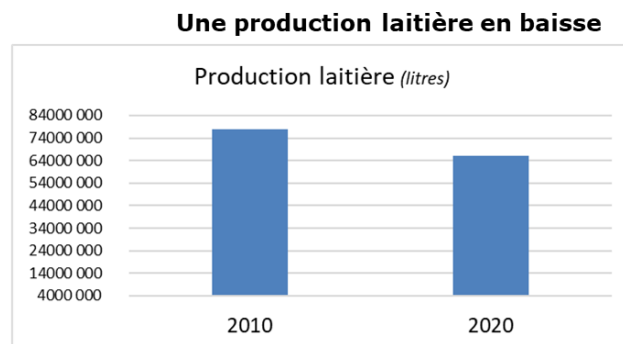
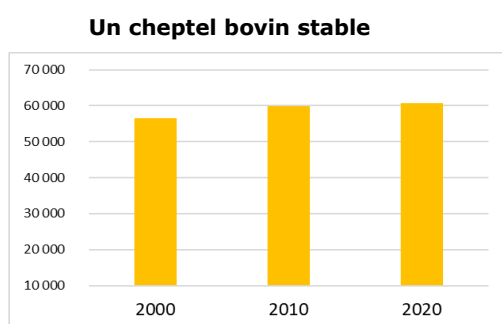
La partie Est du territoire est orientée vers la production laitière avec la possibilité d'une production végétale plus diversifiée (maïs et céréales). Cependant, sur ce secteur, nous avons très peu de transformation laitière sur les exploitations, excepté sur la commune de *Rageade*. Les livraisons se font essentiellement en coopérative.

A l'inverse, le Cézallier et les Monts du cantal sont plutôt tournés vers la viande bovine. Cependant, nous avons aussi une production laitière avec des ateliers de transformation notamment fromagers sur les fermes.



1.5.3. Le cheptel bovin stable et la production laitière en baisse

Au niveau du cheptel bovin, on comptabilise 16 900 vaches allaitantes et 11 700 laitières. La production laitière est d'environ 66 millions de litres en 2020. La moyenne de production par exploitation est de 265 000 litres / an.



La baisse du volume de production laitière est liée à la baisse du cheptel avec - 1 745 vaches et des exploitations avec - 83 exploitations.

L'orientation se fait très nettement vers l'élevage allaitant. Depuis 2010, le cheptel allaitant a progressé de + 1 530 effectifs et le cheptel laitier a baissé de 1 745 effectifs, ce qui explique la stabilité du cheptel.

Cette **baisse de la production laitière** n'est pas sans répercussion au niveau local avec une **perte de valeur ajoutée**.

De plus, cette production est aussi plus demandeuse de main d'œuvre ce qui participe au dynamisme démographique du territoire.

Le problème de main d'œuvre est souvent revenu dans nos entretiens avec les exploitants notamment en transformation fromagère. Cette problématique nécessitera certainement une réflexion au niveau des groupements d'employeurs et des services de remplacement.

1.5.4. Des productions diversifiées

L'élevage **ovins viande** est assez bien représenté avec 34 élevages dont 19 au-dessus de 100 animaux. Au total environ 7 200 ovins.

L'élevage **caprins lait** est peu représenté avec 8 élevages présents dont 6 en transformation fromagère. En caprin, on compte aussi 2 ateliers de transformation de laine angora. Au total environ 600 caprins.

Les élevages **porcins** sont peu nombreux, on compte 7 exploitations avec des porcs notamment des élevages laitiers en transformation fromagère.

Enfin, pour la partie élevage, on notera aussi : équins (27), volailles (8), lapins (2), veaux (2).

Des **productions végétales** sont aussi présentes autres que les surfaces en cultures destinées à l'alimentation du bétail.

On notera : lentille et pois de Planèze (AOP en cours pour la lentille), seigle des Terres de Margeride, pomme de terre, légumes.

Sur le secteur de Massiac et le bas de la vallée de l'Alagnon, on recense 5 maraîchers, 4 horticulteurs, 3 viticulteurs, 2 arboriculteurs...

Bien que représentant aujourd'hui peu d'exploitations, elles sont plutôt en développement et répondent à une demande. Il s'agit essentiellement d'une commercialisation en circuit court.

L'apiculture est également présente avec 4 producteurs professionnels.

On observe aussi de façon assez récente, un **développement des productions ovine et de poules pondeuses avec quelques ateliers importants** sur le territoire.

1.5.5. Des outils de transformation sur place ou dans les environs proches

Comme indiqué précédemment, la **filière bovin lait** bénéficie encore localement d'outils de transformation ce qui permet, à l'échelle du SYTEC, de transformer plus de moitié de la production, avec une part de lait indifférencié produite assez faible (12%).

Le territoire de Hautes Terres Communauté comprend des entreprises d'affinage de fromage avec l'entreprise Charrade à Neussargues et la société fromagère du Livradois à *Allanche*. Une entreprise de fabrication de fromages : « Gardon » à *La Chapelle Laurent*.

La **filière bovin viande** est beaucoup plus exportatrice avec une dominante d'animaux maigres produits. On compte un abattoir local sur *Neussargues* qui traite + de 2 000 tonnes de viande avec une douzaine de salariés et quelques-uns situés dans les environs : abattoirs de *Pierrefort* et l'atelier sur le lycée agricole de *St Flour*. Les animaux finis représentent des volumes faibles, ils trouvent un débouché majoritairement via trois opérateurs situés en périphérie du territoire (Éleveurs du Pays Vert, Celia, Unicor).

Ce sont des productions qui représentent potentiellement une opportunité avec la demande des consommateurs en races Salers et Aubrac. Le projet d'une filière de valorisation de la viande sur le Cézallier portée par la communauté de communes via le Plan Alimentaire Territorial en est la preuve.

La filière **ovins viande** s'appuie sur des acteurs de proximité situés dans les départements limitrophes (par exemple : CELIA et Languedoc Lozère Viande, FEDER ex-COPAGNO). COVIAL sur *Aurillac* est plutôt axé sur les agneaux du limousin. Cette production bénéficie de labels rouges.

Les **porcs** trouvent aussi des outils de transformation dans les environs (abattoirs, découpe et transformation).

On peut aussi signaler la présence d'un institut de recherche agronomique sur *Marcenat* (INRAe) spécialisé sur les conduites d'élevage et la gestion des prairies. Cet institut dispose de 28 agents.

D'autres entreprises sont présentes sur le territoire : **SAS Jambon** sur *Murat* en minoterie et alimentation animale avec ~40 salariés, 2 marchands d'animaux avec **Delcros-raynaud** sur *Chalinargues* et **Charrade** sur *Neussargues*, 2 magasins de l'agrofourriture avec **Centraliment** sur *Allanche* et **Dalmas** sur *Marcenat*, 1 entreprise de service en matériel de traite avec **Vial trait service** sur *Murat*.

L'ensemble de ces entreprises dans le secteur agro-alimentaire représente plus de 170 salariés.

1.5.6. Le développement des circuits-courts et de l'agriculture biologique

Le nombre de producteurs en **agriculture biologique** a progressé ces dernières années. En 2022, ils sont 37 sur le territoire, soit 2 780 ha de SAU (4.2% de la SAU totale). Cela concerne des élevages bovins viande (8) et lait (8), mais aussi des cultures de céréales ou oléo-protéagineux, et dans une moindre mesure : maraîchage (2), ovins (3), volailles (3), porcs (1). On trouve donc des exploitations AB tant dans des filières longues (lait de consommation ou transformé, viande) que dans des circuits courts. 11 producteurs bio pratiquent, en effet, la vente directe.

Mais attention aux dernières tendances depuis peu où certaines exploitations reviennent au conventionnel faute de débouchés et de valorisation de la production (notamment en production laitière).

Par rapport aux filières longues, il s'agit généralement d'exploitations de plus petite taille ou d'exploitations qui mobilisent plus de main d'œuvre à taille équivalente. L'objectif est bien de dégager de la valeur ajoutée et de créer ou maintenir de l'emploi.

Les trois principaux modes de commercialisation sont la vente auprès de petits commerces (locaux), les marchés, et la vente à la ferme.

Il faut noter la volonté de Hautes Terres communauté de s'engager dans des filières de qualité notamment avec le projet de filière viande bovine sur le Cézallier autour du pôle viande sur Neussargues.

D'autres initiatives sont en cours avec l'AMAP sur *Murat*, un magasin de producteurs sur *Massiac* et une antenne du drive fermier sur *Albepierre-Bredons*.

On peut noter enfin, la particularité d'un bassin de consommation faible qui nécessite, pour une montée en puissance du circuit court, d'aller investir des débouchés hors du territoire et notamment en direction des grandes agglomérations en valorisant l'image du territoire qui répond à une attente du consommateur.

1.5.7. L'agritourisme

Sur le volet accueil, on compte **une trentaine d'exploitations** agricoles dont 9 sous la marque « Bienvenue à la Ferme ». Il s'agit de fermes auberge, gîtes à la ferme, chambres d'hôte, ferme pédagogique, campings à la ferme. Sur le volet loisir, plusieurs établissements proposent des loisirs équestres (centres équestres, prise en pension).

Le profil des exploitations concernées est assez diversifié : 25 en élevage bovin, 3 en équin, 2 ovins, 1 apiculteur, 1 maraîchage et 2 divers. La SAU moyenne de ces exploitations est de 102 ha. La moitié de ces exploitations ont au moins un associé de + 57 ans.

Les communes concernées : *Neussargue en pinatelle (4) / Albepierre-Bredons, Massiac (3) / Allanche, Ferrières St mary, Lavigerie, Marcenat, St Saturnin, Rageade, Peyrusse (2) / La Chapelle d'Alagnon, Laurie, leyvaux, Molèdes, Molompize, Murat, Dienne, St Poncy et Vernols*

Les différentes actions de promotion touristiques et le potentiel du territoire sont favorables au développement de cette activité complémentaire à l'activité agricole.

Lors des enquêtes réalisées en 2022, nous avons recensé **40 projets agritouristiques** : *bungalows, chalets ou gîte, camping, magasin de vente, aire naturelle de camping, hébergement insolite*.

Cependant, la réglementation actuelle, ne favorise pas ce développement puisque depuis la loi ELAN de 2018 (« *Evolution du logement et aménagement du numérique* ») les activités agritouristiques ne sont plus considérées comme nécessaire à l'activité agricole. Elles sont donc interdites en zone agricole des PLU et doivent donc être anticipées par des zonages adaptés ou s'exercer uniquement dans des bâtiments existants à travers des changements de destination.

1.5.8. La production d'énergie renouvelable

L'agriculture peut contribuer à la production d'énergie verte par trois principaux moyens : le **photovoltaïque en toiture**, le **bois énergie**, la **méthanisation**.

Le photovoltaïque en toiture est assez bien développé. On compte déjà une cinquantaine d'exploitations agricoles avec des toits équipés (plus d'une centaine de toitures).

La valorisation de la biomasse des haies permet soit une production énergétique en autoconsommation voire pour la vente et l'alimentation de chaufferies collectives, soit une alternative à la paille pour la litière des animaux. Outre l'intérêt économique pour les élevages, cette dynamique peut aussi amener un regain d'intérêt pour la haie et sa gestion sur le long terme pour une production de biomasse régulière et assurée.

La méthanisation est plus complexe à mettre en œuvre, que ce soit dans le cadre de projets individuels avec des tailles d'exploitations généralement trop faibles et une production d'effluents saisonnière ; ou que ce soit sur des projets collectifs plus lourds à constituer. Pas de projets recensés sur le territoire.

1.6. LES BATIMENTS AGRICOLES

Le diagnostic agricole a réalisé un important travail de recensement des bâtiments agricole sur le territoire. Plus de **1 330 bâtiments** ont été localisés dont 860 générant des distances de réciprocité vis-à-vis des tiers.

Selon ces données, il est estimé que **300** d'entre eux sont **situés près du tissu urbain**, sur environ 140 hameaux, ce qui peut générer des tensions voire des situations de conflits de voisinage (*nuisances sonores ou olfactives, circulation d'engins, épandages...*).

Les bâtiments agricoles abritant des animaux et ceux avec du fourrage pour les exploitations en ICPE* génèrent des **périmètres de réciprocité** de 50 m ou 100 m selon le classement de l'exploitation. Ces distances doivent permettre d'éviter les situations de conflits entre activité agricole et résidentielle.

* ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement - > 100 vaches allaitantes ou > 50 vaches laitière

Sur le plan visuel, le bâti agricole peut avoir un impact de par le nombre, la taille et le caractère diffus sur le territoire. On peut noter des évolutions significatives sur l'aspect architectural des constructions agricoles récentes.

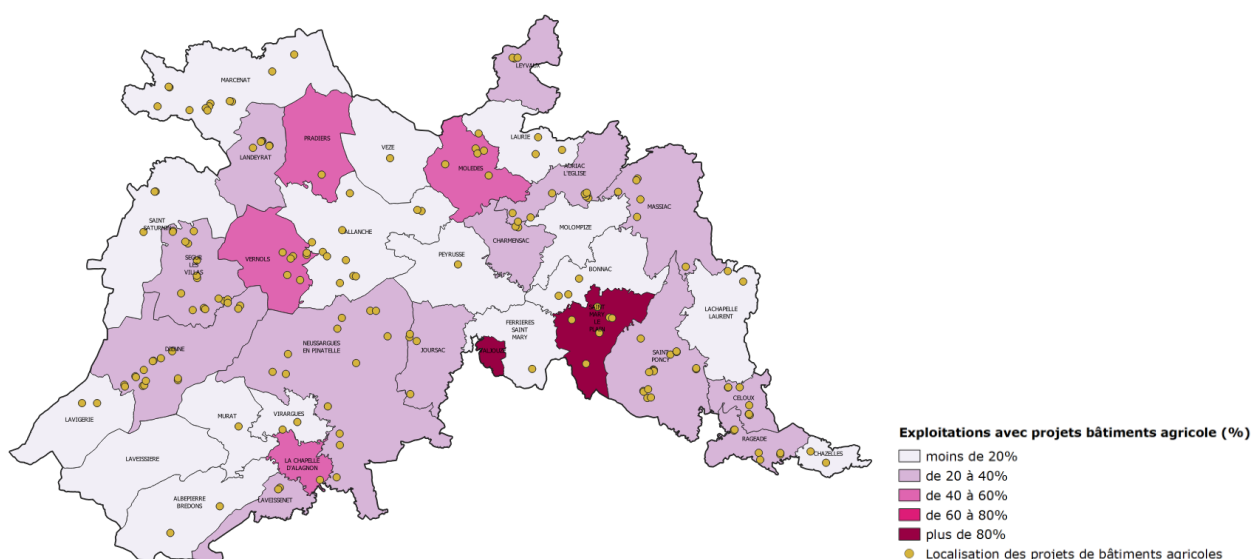
La charte départementale écrite avec les services de l'Etat et le CAUE y a largement contribué. En parallèle, les matériaux proposés par les constructeurs évoluent et peuvent permettre de concilier encore mieux insertion paysagère, performance, fonctionnalité du bâtiment et confort de l'éleveur et des animaux.

La rénovation du parc de bâtiments agricoles est dynamique avec l'appui de financements significatifs. Cela traduit aussi un besoin pour continuer à adapter les outils de production ou pour répondre à des exigences de filières (séchage en grange, arrêt de l'attache des animaux...). Cela se traduit aussi par une réduction progressive des bâtiments situés à proximité du tissu urbain et par la vacance de bâti dont une partie aurait capacité à trouver une seconde vie.

En effet, le bâti agricole traditionnel revêt souvent un caractère patrimonial.

Rien que lors des entretiens avec les exploitants, plus de **90 anciennes étables ou granges sans vocation agricole** ont été recensées. Le **changement de destination** de ces bâtiments est possible mais seulement s'ils sont identifiés dans le PLU. Ces projets ne doivent pas être trop isolés ou trop proche de bâtiments agricoles afin de ne pas impacter l'activité agricole.

Pour les bâtiments identifiés comme **granges d'estives** ou **burons**, la loi montagne autorise leur restauration dans un objectif de préservation du patrimoine pastoral. Cependant cette restauration est soumise à plusieurs commission (CDPENAF, CDNPS) et doit se faire sans extension et à l'identique.



1.7. SYNTHÈSE ET ENJEUX AGRICOLES

1.7.1. Mise en regard avec les stratégies du SCOT

ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIFS	PRESCRIPTIONS
AXE 1 – UNE ECONOMIE LOCALE, CREATRICE DE VALEURS AJOUTEES, QUI VISE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE - Favoriser une agriculture avec des exploitations à taille humaine, durables, qualitatives et transmissibles et viser l'excellence agricole	– Maintenir un tissu suffisant d'exploitations sur tout le territoire ▪ Protéger les structures et exploitations agricoles du territoire	– Favoriser le maintien des exploitations agricoles et le renouvellement des générations – Identifier les enjeux agricoles par une analyse agricole sur la base du diagnostic agricole
	– Protéger le foncier agricole ▪ Prévoir un zonage adapté dans les documents d'urbanisme pour les estives, les espaces autour des exploitations laitières labellisées Appellation d'origine protégée (AOP)	– Identifier et protéger le foncier agricole à enjeu nécessaire au maintien des exploitations – Analyser les potentiels de reconquête des friches agricoles
	– Soutenir la création de valeur ajoutée sur les exploitations ▪ Faciliter le développement de la diversification agricole et des circuits courts ▪ Réhabiliter le bâti agricole inutilisé	– Permettre les équipements nécessaires à la diversification agricole (circuits courts, agro-tourisme) – Autoriser le changement de destination pour maintenir le patrimoine
	– Soutenir le développement des pratiques agroécologiques	– Protéger les structures bocagères au sein de l'espace agropastoral

AXE 1 – UNE ECONOMIE LOCALE, CREATRICE DE VALEURS AJOUTEES, QUI VISE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE - Favoriser une agriculture avec des exploitations à taille humaine, durables, qualitatives et transmissibles et viser l'excellence agricole	– Soutenir le développement de la filière agro-alimentaire ▪ Anticiper les besoins d'évolution, de rénovation de mise aux normes...	– Permettre le maintien et le développement des outils de transformation agro-alimentaires présents sur le territoire
	– Développer les circuits courts alimentaires et valoriser les productions locales	
	– Favoriser la qualité architecturale, environnementale et paysagère des bâtiments agricoles	– Définir des critères de qualité et d'insertion paysagère des bâtiments agricoles ▪ Encadrer la qualité des constructions agricoles ▪ Identifier les espaces à enjeu où les bâtiments agricoles peuvent être interdits
AXE 3 – UN TERRITOIRE ACTEUR DE SA TRANSITION ENERGETIQUE - Produire des énergies renouvelables avec un retour de valeur ajoutée pour le territoire, dans le respect du patrimoine naturel, paysager et de l'excellence environnementale	– Soutenir le développement raisonné des solutions de petite production d'énergie renouvelable avec le souci permanent d'intégration paysagère	– Développer les énergies renouvelables destinées à l'autosuffisance énergétique ▪ Prioriser les installations photovoltaïques en toitures de bâtiments agricole, économiques et tertiaires
	– Soutenir et encadrer le développement raisonné et territorial des grands projets d'énergies renouvelables	– Encadrer l'implantation des projets de parcs photovoltaïques ▪ Pas de projet autorisé sur des espaces agricoles – Développer la valorisation énergétique des déchets ▪ Privilégier la méthanisation à la ferme ou semi-collective ou territoriale

- Limiter l'étalement urbain en revalorisant le parc vacant

- Répondre aux besoins de logements en réduisant la vacance

1.7.2. Synthèse du fonctionnement du territoire

ITEMS	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES / CONSTATS
Foncier agricole	— 68% de la superficie du territoire occupée par l'agriculture (61 443 ha), plutôt stable. Très majoritairement des prairies (97%) avec la spécificité des zones d'estive en altitude. — Un contexte pédoclimatique qui limite la concurrence avec les systèmes en grandes cultures mais qui interroge sur la résilience des exploitations et leur autonomie fourragère. — Des problèmes de structuration du foncier pour une soixantaine d'exploitations sur une dizaine de communes (<i>morcellement et dispersion</i>)
Démographie agricole	— 617 exploitations agricoles en 2022 (862 exploitants). Une érosion de 13% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 et dans une moindre mesure du nombre d'exploitants (-12%). Un agrandissement de la taille des structures agricoles (80 ha en moyenne, 58 ha/exploitant contre 50 pour le Cantal). Un fort développement des formes sociétaires. — L'agriculture représente 13.3% de la population active (contre 2.7% en France). Une population agricole qui vieillit malgré une dynamique d'installation. — Plusieurs freins identifiés : accès au foncier (disponibilité, coût), recul de l'âge effectif de départ à la retraite (recul de l'âge légal, faibles retraites agricoles, possibilité de maintien de certaines aides), coût élevé d'une installation en élevage, image du métier. — Vieillesse de la population agricole avec plus de la moitié des exploitants de + 50 ans. — Des problèmes de succession pour plus de 120 exploitations

Bâti agricole	— 1 330 bâtiments d'élevage en activité dont 860 avec des animaux. 35% de ces derniers sont à proximité de l'urbanisation. — Une dynamique importante de modernisation qui se poursuit. Un bâti agricole parfois difficile à transmettre (mise aux normes, fonctionnalité, crainte de la mise en location...). Du bâti agricole qui perd sa fonction et dont une partie a une valeur patrimoniale et un potentiel de réhabilitation. — Des efforts significatifs sur l'insertion paysagère à poursuivre. — Une proximité entre bâtiment agricole et tiers sur plus de 140 villages ou hameaux — Un développement du photovoltaïque en toiture avec plus de 56 exploitations déjà concernées — Une modernisation des exploitations en cours avec l'abandon de nombreux anciens bâtiments. 94 anciennes étables sans vocation agricole recensées
Filières agricoles et agroalimentaires	— Une agriculture d'élevage, très majoritairement de bovins lait et/ou viande (490 élevages bovins sur 617 exploitations : 147 lait, 231 viande, 112 lait/viande). Une tendance à la spécialisation vers la viande bovine, mais maintien d'un bassin laitier important. Des élevages ovins bien moins nombreux et plus diffus (34 détenteurs dont 27 élevages de + de 50 effectifs). — D'autres productions sont néanmoins présentes même si elles sont plus marginales en nombre : volailles, viticulture, maraîchage, horticulture, arboriculture, escargots, caprins lait, porcins, lentille... Elles correspondent souvent à des niches qui représentent des opportunités. — Une forte baisse de la production laitière depuis 2010 avec une perte de 12 millions de litres de lait. — Plus de 200 exploitations sont engagées dans des démarches de qualité (bio, HVE, AOP, divers labels) — Un développement de l'agriculture biologique et des circuits courts avec une contrainte liée à la taille du bassin de consommation local nécessitant de développer la vente hors du territoire. Actuellement, la conjoncture freine beaucoup le développement du bio. (<i>retour au conventionnel pour certains</i>) — Des outils de transformation agroalimentaire encore bien présents sur le territoire. La production de viande bovine conduit majoritairement à des animaux maigres exportés, mais des opportunités se font jour autour des races locales avec notamment le projet de filière de valorisation de la viande sur le Cézallier. — La production d'énergie renouvelable constitue aussi une possibilité de diversification des exploitations agricoles : photovoltaïque en toitures, bois énergie ou litière, dans une moindre mesure méthanisation.

1.7.3. Les principaux enjeux

PRINCIPAUX ENJEUX

Le challenge agricole du territoire est de réussir le renouvellement des actifs par la transmission des exploitations et l'accueil de nouveaux agriculteurs. Pour cela, plusieurs enjeux se dessinent.

- Conforter l'attractivité du territoire pour les actifs agricoles
- Maintenir et développer des filières agricoles pourvoyeuses de valeur ajoutée sur le territoire
- Protéger le foncier agricole, outil de production non délocalisable : vers une politique foncière de la collectivité
 - Préserver les terres mécanisables et de fond de vallée
 - Eviter le mitage de l'espace agricole par l'urbanisation
 - Favoriser la restructuration foncière
 - Constituer des réserves foncières et accompagner les reprises d'exploitations
 - Maintenir et renforcer le lien entre bâtiments d'élevage et parcellaire agricole
 - Reconquérir des espaces délaissés qui ont un intérêt pour l'agriculture
 - Préserver et valoriser les territoires d'estives
- Préserver les bâtiments agricoles et leur permettre d'évoluer
 - Préserver les sièges d'exploitation et bâtiments agricoles
 - Faciliter la diversité des projets agricoles
 - Adapter le bâti (réduire les consommations énergétiques, bien-être animal, récupération d'eau)
 - S'assurer de l'insertion du bâti agricole
 - Réhabiliter le bâti désaffecté sans contraindre l'activité agricole

- Accompagner le développement des activités complémentaires (agritourisme, énergies renouvelables)
 - Encadrer le développement du photovoltaïque
 - Accompagner la montée en gamme des activités agritouristiques

1.7.4. Les leviers du PLUi

- Classement en zone agricole des parcelles agricoles déclarées à la PAC
- Appliquer les distances de réciprocité aux bâtiments agricoles
- Permettre le retour d'une activité agricole adaptée sur des secteurs difficiles (zonage ou règlement à adapter)
- Délimiter une zone agricole constructible assez large (*nouveaux sièges d'exploitation, règlement et zonage*)
- Permettre dans le règlement les activités de complément (*définition de critères*)
- Prise en compte des productions végétales (*marâchage, arboriculture...*)
- Encadrer le développement du photovoltaïque
- Faciliter l'implantation du logement de l'agriculteur (*à moins de 100 m des bâtiments ou en continuité d'habitations existantes*)
- Travailler sur la délimitation des zones naturelles et agricoles protégées (*zones agricoles non constructibles à définir*)
- Autoriser des activités agricoles adaptées en secteur difficile (*zone agricole dédiée ou adapter le règlement de la zone naturelle*)
- Travailler sur le recensement des éléments paysagers à protéger (*linéaires de haies prioritaires...*)
- Identifier les bâtiments pour des changements de destination (*exclure le bâti isolé ou trop proche de bâtiments agricoles*)